

Naples. Les Savoyards nient l'accusation d'usurpation ; mais ils conviennent qu'en 1418. Louis III. Roi de Naples , & Comte de Provence, engagea à Amedée Duc de Savoye , la Ville & Comté de Nice pour la somme de 160. mille livres tournois : Les François repliquent que le droit des Ducs de Savoye est imaginaire, que la somme n'a jamais été dûë, ni l'engagement stipulé ; voilà l'état de la question entre les deux Etats.

*Prise de  
Nice.*

Nous venons d'apprendre que les Citadelle & Château de Nice s'étoient rendus par capitulation le quatrième Janvier : Le Marquis de Carail Gouverneur de cette place, l'auroit encore défenduë près de deux mois, puis qu'il ne manquoit d'aucunes provisions de bouche ni de guerre, mais la garnison qui consistoit encore en huit cens Soldats & cent douze Officiers, menaçoit de se mutiner ou de désertier, ce qui l'obligea de battre la Chamade. Elle a été conduite à Saorgio, avec six pièces de Canon, deux Mortiers, & toutes les marques d'honneurs qu'il pouvoit espérer. On a encore trouvé dans la Place cent dix pièces de canon, plusieurs Mortiers, quantité de feux d'artifices, & toute sorte de provisions.

Mr. Le Duc de Berwick a acquis beaucoup d'honneur & de reputation dans cette entreprise. Tous les Officiers loient extrêmement sa vigilance, son application continuelle, sa conduite & sa valeur. On assure qu'on fera sauter cette Forteresse, qui a coûté sept cens milliers de poudre aux François pour la reduire. Voici la Lettre de Cachet du Roi au Cardinal de Noailles, écrite de Versailles le 13. Janvier 1706. pour en faire chanter le *Te Deum*.

*Mon*